

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers en exercice: 19
Présents : 18
Votants : 19

du 18 juin 2020

Date de la Convocation :
11/06/2020
Affichage du compte-rendu
23/06/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Michaël BEUGIN, Maire.

Étaient présents : Éric BERTHELOT, Michaël BEUGIN, Jean-François CHARRIER, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie DE ARAUJO, Vitor DE SOUSA, Laurence FARAO, David GIBOUTET, Séverine HUYGHE, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT, Delphine PARIS, Catherine PRIVE, Gaëlle VINCENT.

Était absente représentée : Sylvie MARUEJOULS donne pouvoir à Laurence FARAO

Secrétaire de séance : Daniel MARTINEZ, auxiliaire : Sylvie MONTAGU

Ordre du jour :

1. Adoption du PV de la séance du 25 mai 2020
2. Adoption du PV de la séance du 3 juin 2020
3. Compte-rendu de la délégation L 2122-22 du CGCT
4. Désignation des délégués de la collectivité dans les organismes extérieurs
5. Désignation du délégué des élus au CNAS
6. Désignation d'un correspondant Défense
7. Compte de gestion M14 - commune
8. Compte administratif M14 - commune
9. Affectation du résultat M14 - commune
10. Budget primitif M14 - commune
11. Compte de gestion M49 - assainissement
12. Compte administratif M49 - assainissement
13. Affectation du résultat M49 - assainissement
14. Budget primitif M49 - assainissement
15. Compte de gestion M14 - budget annexe locaux commerciaux
16. Compte administratif M14 - budget annexe locaux commerciaux
17. Affectation du résultat M14 - budget annexe locaux commerciaux
18. Budget primitif M14 - budget annexe locaux commerciaux
19. Vote des deux taxes locales
20. Subventions accordées aux associations
21. Renouvellement de la convention portant occupation du domaine privé - parcelle AC451

Monsieur Michaël BEUGIN ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes.

Monsieur le Maire indique le pouvoir en présence.

Désignation d'un secrétaire de Séance

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Daniel MARTINEZ à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvie MONTAGU comme auxiliaire pour le secrétariat, le Conseil Municipal y est favorable.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté par 18 voix pour et une abstention (Catherine PRIVE).

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu de la délégation L.2122-22 du CGCT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 28 mars 2014, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part,

DECISIONS PRISES entre le 31 janvier 2020 et le 11 juin 2020

| Date | Objet de la décision |
|------------|---|
| 30/01/2020 | Renouvellement concession trentenaire DELCROIX |
| 13/02/2020 | Renonciation à préemption suite DIA de terrains cadastrés ZA 54 et 55 situés à les Plumes Chats |
| 13/02/2020 | Renonciation à préemption suite DIA de terrains cadastrés AE 30 et 31 situés 2 chemin des Larris |
| 17/02/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AH 251 situé 35 avenue des Rougemonts |
| 20/02/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AB 593 et 594 situé 97 route de Moret |
| 25/02/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré ZA 301 situé rue des Champs |
| 03/03/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AD 175 situé au centre commercial |
| 06/03/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AB 499 situé 26 résidence de la Boissière |
| 06/03/2020 | Renouvellement du contrat pour le site internet au Réseau des Communes à partir du 12 mars 2020 - durée 2 ans |
| | Election du nouveau conseil municipal |
| 03/04/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AH 167 situé 1 square Montherlant |

| | |
|------------|--|
| 03/04/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AH 34 situé 19 avenue du Lac |
| 03/04/2020 | concession trentenaire GRILLERE Christiane |
| 17/04/2020 | Renouvellement concession trentenaire PRZADAK Paulette |
| 24/04/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AB 464 situé 10 résidence des Noues |
| 27/04/2020 | Prolongation de la convention de mise à disposition de la salle Multi-Activités « Les Marsaults » à titre gratuit à l'association La Croix Rouge jusqu'au 30/06/2020 |
| 05/05/2020 | Achat de 3000 masques à la société A&R ASSOCIATES pour 8 862.00 € |
| 15/05/2020 | Concession cinquantenaire époux CASSABOIS |
| 15/05/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AB 472 situé 104 route de Moret |
| 15/05/2020 | Renonciation à préemption suite DIA d'un terrain cadastré AB 568 situé 103 quinter route de Moret |
| 22/05/2020 | Concession trentenaire columbarium - LAMBERT Marianne |

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND CONNAISSANCE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des délégués de la collectivité dans les organismes extérieurs

N°2020-18 Objet : **Election des délégués de la collectivité dans les organismes intercommunaux**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit être représentée par des délégués dans les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes dont elle est membre.
L'élection a lieu par syndicats, Monsieur le Maire rappelle les besoins :

Pour le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nemours-Gâtinais :
2 délégués titulaires et 2 suppléants

Pour le Syndicat Intercommunal des Plans d'Eau de Grez-sur-Loing/Moncourt-Fromonville :
4 titulaires et 4 suppléants

Pour le Syndicat Intercommunal des eaux Grez-sur-Loing/Moncourt-Fromonville :
4 titulaires et 4 suppléants

Pour le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne :
2 titulaires et 1 suppléant.

Pour le syndicat mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours :
2 titulaires et 2 suppléants

Pour le syndicat mixte de transports du Sud Seine-et-Marne :
2 titulaires et 2 suppléants

Pour le syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Vallée du Loing :
2 titulaires et 2 suppléants

Pour la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)
1 titulaire et 1 suppléant

Pour l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing (comité de bassin Loing Aval)
1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Pour le **Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nemours-Gâtinais**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : Daniel MARTINEZ, Eric BERTHELOT
Suppléants : Virginie COUTEAU, Michaël BEUGIN

Pour le **Syndicat Intercommunal des Plans d'Eau de Grez-sur-Loing/Moncourt-Fromonville**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : Delphine PARIS, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Jean-François CHARRIER, Eric BERTHELOT
Suppléants : Séverine HUYGHE, David GIBOUTET, Gaëlle VINCENT, Alain MORLAT

Pour le **Syndicat Intercommunal des eaux Grez-sur-Loing/Moncourt-Fromonville** sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : David GIBOUTET, Michaël BEUGIN, Daniel MARTINEZ, Gaëlle VINCENT
Suppléants : Virginie COUTEAU, Virginie DE ARAUJO, Aurélie COCU, Vitor DE SOUSA

Pour le **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne** sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : Daniel MARTINEZ, Michaël BEUGIN
Suppléant : Séverine HUYGHE

Pour le **Syndicat mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : Aurélie COCU, Alain MORLAT
Suppléants : Virginie DE ARAUJO, Vitor DE SOUSA

Pour le **Syndicat mixte de transports du Sud Seine-et-Marne**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : Daniel MARTINEZ, Séverine HUYGHE
Suppléants : Virginie COUTEAU, Gaëlle VINCENT

Pour le **Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Vallée du Loing**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaires : David GIBOUTET, Alain MORLAT

Suppléants : Séverine HUYGHE, Maxime LABELLE

Pour la **Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)** sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : Maxime LABELLE
Suppléant : Michaël BEUGIN

Pour l'**Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing (comité de bassin Loing Aval)**, sont élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Titulaire : Eric BERTHELOT
Suppléant : Michaël BEUGIN

Désignation du délégué des élus au CNAS

N°2020-19 Objet : **Désignation du délégué des élus au CNAS**

Monsieur le Maire indique que la Commune est adhérente au Comité Nationale d'Action Sociale.

Deux délégués (un élu et un agent) la représentent au sein des instances du CNAS. Le délégué élu est désigné par le conseil municipal, la collectivité organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

Eric BERTHELOT était jusqu'à présent délégué élu.

Monsieur le maire propose à une autre personne de suivre cet organisme qui propose aux agents des prestations d'œuvres sociales, à l'instar d'un comité d'entreprise.

Le délégué élu est invité à porter à la connaissance de la Commune toute donnée relative à l'action sociale. Il présentera un bilan périodique et non nominatif au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la Charte de l'action sociale du CNAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

CHOISIT Michaël BEUGIN comme délégué des élus auprès du CNAS pour la Commune.

Désignation d'un correspondant Défense

N°2020-20_Objet : **Désignation d'un correspondant Défense**

Selon la circulaire ministérielle du 26 octobre 2011, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ses coordonnées sont alors transmises à la Préfecture, à la délégation à l'information et à la communication de la Défense ainsi qu'à la délégation militaire départementale de Seine-et-Marne.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant Défense sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Il convient donc à la commune de désigner au sein du conseil municipal, un membre le représentant.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner Monsieur CHARRIER,

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux

présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode du scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

Décide, qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation

Désigne Jean-François CHARRIER, correspondant Défense de la Commune

Compte de gestion M14

N°2020-21 Objet : **Compte de gestion M14**

Monsieur le Maire, présente pour examen le Compte de Gestion 2019 de la Commune dressé par le Receveur Municipal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019,

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif M14

N°2020-22 Objet : **Compte administratif M14**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 1 438 878.78 €

Recettes : 1 695 236.93 €

Excédent de clôture : 256 358.15 €

Investissement

Dépenses : 298 827.44 €

Recettes : 197 438.01 €

Déficit d'investissement : - 101 389.43 €

Le conseil municipal approuve, à **l'unanimité des membres présents et représentés**, le compte administratif communal 2019 et donne quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Affectation du résultat M14

N°2020-23 Objet : **Affectation du résultat M14**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 256 358.15 euros.

Les résultats antérieurs reportés sont de 420 964.07 euros, soit un résultat à affecter de 677 322.22 euros.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de - 90 848.83 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de - 30 262.72 euros, soit un besoin de financement de 121 111.55 euros.

Monsieur le Maire propose d'affecter 121 111.55 euros en réserve R1068 en investissement et de reporter 556 210.67 euros en fonctionnement R 002.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le document Berger-Levrault joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'affectation du résultat M 14 telle que présentée.

Budget primitif M14

N°2020-24 Objet : **Budget primitif M14**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour et 4 abstentions (Eric BERTHELOT, Laurence FARAO, Sylvie MARUEJOULS, Catherine PRIVE)**

APPROUVE le Budget Prévisionnel 2020 de la Commune tel que présenté.

Compte de gestion M49

N°2020-25 Objet : **Compte de gestion M49**

Monsieur le Maire, présente pour examen le Compte de Gestion 2019 de l'assainissement dressé par le Receveur Municipal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019 de l'assainissement,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif M49

N°2020-26 Objet : **Compte administratif M49**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses : 26 193.87 €

Recettes : 43 052.55 €

Excédent de clôture : 16 858.68 €

Investissement

Dépenses : 74 151.82 €

Recettes : 115 047.77 €

Excédent d'investissement : 40 895.95 €

Le conseil municipal approuve, **à l'unanimité des membres présents et représentés,** le compte administratif de l'assainissement 2019 et donne quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Affectation du résultat M49

N°2020-27 Objet : **Affectation du résultat M49**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 16 858.68 euros.

Les résultats antérieurs reportés sont de 21 987.06 euros, soit un résultat à affecter de 38 845.74 euros.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de 75 491.45 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter 38 845.74 euros en fonctionnement R 002.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le document Berger-Levrault joint,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE l'affectation du résultat M 49 telle que présentée.

Budget primitif M49

N°2020-28 Objet : **Budget primitif M49**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE le Budget Prévisionnel 2020 de l'assainissement tel que présenté.

Compte de gestion M14 – budget annexe locaux commerciaux

N°2020-29 Objet : **Compte de gestion M14 – budget annexe locaux commerciaux**

Monsieur le Maire, présente pour examen le Compte de Gestion 2019 du budget annexe locaux commerciaux dressé par le Receveur Municipal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019,

DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe locaux commerciaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif M14 – budget annexe locaux commerciaux

N°2020-30 Objet : **Compte administratif M14 – budget annexe locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 31 968.88 €

Recettes : 57 863.55 €

Excédent de clôture : 25 894.67 €

Investissement

Dépenses : 50 887.57 €

Recettes : 54 744.16 €

Excédent d'investissement : 3 856.62 €

Le conseil municipal approuve, à **Punanimité des membres présents et représentés**, le compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2019 et donne quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Affectation du résultat M14 – budget annexe locaux commerciaux

N°2020-31 Objet : **Affectation du résultat M14 budget annexe locaux commerciaux**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 25 894.67 euros.

Le résultat antérieur reporté est de 14 568.26 euros, soit un résultat à affecter de 40 462.93 euros.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de – 18 206.15 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de 0 euros, soit un besoin de financement de 18 206.15 euros.

Il convient d'affecter 18 206.15 euros en réserve R1068 en investissement et de reporter 22 256.78 euros en fonctionnement R 002.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le document Berger-Levrault joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'affectation du résultat M14 budget annexe locaux commerciaux telle que présentée.

Budget Primitif M14 annexe locaux commerciaux

N°2020-32 Objet : **Budget Primitif M14 budget annexe locaux commerciaux**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Budget Prévisionnel 2020 annexe « locaux commerciaux » tel que présenté.

Taux des deux taxes directes locales

N°2020-33 Objet : **Taux des deux taxes directes locales**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le produit attendu des taxes nécessaires à l'équilibre budgétaire permet de ne pas modifier les taux des taxes directes locales et propose de maintenir les taux de l'année passée.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-3,

Vu le produit attendu pour l'équilibre du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de maintenir les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

| | |
|------------|----------------|
| TFB | 30.73 % |
| FNB | 67.69 % |

Subventions 2020

N°2020-34 Objet : **Subventions 2020**

Dans le cadre des dépenses budgétaires de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020, Monsieur le Maire propose d'examiner et d'allouer les subventions aux associations.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2313-1,

Après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, 1 voix contre (Zacharie LECOMPTE) et 4 absents (Eric BERTHELOT, Laurence FARAO, Sylvie MARUEJOULS, Catherine PRIVE)**

DECIDE d'allouer les subventions 2020 selon le tableau joint en annexe.

Renouvellement de la convention portant occupation du domaine privé – parcelle AC 451

N°2020-35 Objet : **Renouvellement de la convention portant occupation du domaine privé – parcelle AC 451**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une parcelle qui a fait l'objet en 2014 d'une acquisition par préemption dans le cadre de l'urbanisation future entre le chemin des Rochers et le plateau sportif. Cette parcelle a fait ensuite l'objet d'une convention portant occupation du domaine privé à titre précaire et révocable pour une durée de 2 ans à l'usage de stockage de bois et de potager.

La convention est arrivée à échéance le 20 mars 2020, M. ARFEUILLERE Daniel demande le renouvellement de la convention d'occupation de cette parcelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **par 18 voix pour et 1 voix contre (Virginie DE ARAUJO)**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention jointe portant occupation du domaine privé pour la parcelle AC 451.

Le Conseil est clos à 20h29.



Le Maire,


Michaël BEUGIN